



Ordonnance de télécom CRTC 2017-350

Version PDF

Ottawa, le 2 octobre 2017

Norouestel Inc. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les pages de tarif proposées dans la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1000 Tarif général – Modifications au forfait à rabais combinant le service local de base de résidence et le service d'accès Internet	8 septembre 2017	2 octobre 2017

2. Le Conseil traitera la demande d'entérinement formulée dans cette demande, et de toute autre question liée à cette demande au besoin, dans une ordonnance ultérieure.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général